

## Messagerie privée familiale

Par michou54, le 16/10/2013 à 20:21

bonjour,

s'il y a divorce et qu'il y as des dettes as qui incombe le reglement de ses dettes .

je suis sans emploi et je suis en commission de surendettement pour une dette qui comprend le couple .

si ma femme touche un erritage suite au décée de sa maman devras t'elle regler cette dette .